

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 16 janvier 2018** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx,
Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale
et Me Catherine Fortier-Pesant, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2018-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-01-03 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1 ET 2) DU 19 DÉCEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires (1 et 2) du 19 décembre 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires (1 et 2) du 19 décembre 2017, tels que présentés.

ADOPTÉE

2018-01-04 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2017, au montant de **81 428,28 \$**.

ADOPTÉE

2018-01-05 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2017, au montant de **981 808,81 \$**.

ADOPTÉE

2018-01-06 AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser les paiements suivants pour l'année 2018 :

QUOTE-PARTS :

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM): 221 630\$
- Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC): 966 420\$
- Autorité régionale de transport métropolitain : 617 000 \$
- Sûreté du Québec : 1 907 000 \$

SERVICES :

- Ville de Pincourt (traitement des eaux usées): 200 000 \$
- Ville de L'Île-Perrot (pompiers et premiers répondants): 732 252 \$
- Ville de L'Île-Perrot (eaux usées du parc industriel année 2017): 20 000 \$
- Régie de l'eau de l'île Perrot : 960 948 \$

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2018-01-07 CONCORDANCE, COURTE ÉCHÉANCE ET PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 021 000 \$ AU 30 JANVIER 2018

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 021 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2018, réparti comme suit:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NO	POUR UN MONTANT DE \$
460	215 300 \$
487	1 231 200 \$
479	25 300 \$
486	60 100 \$
483	50 300 \$
448-1	207 200 \$
487	231 600 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 460, 487, 486, 483 et 448-1, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

-3-

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot avait le 29 janvier 2018, un emprunt au montant de 1 785 000 \$, sur un emprunt original de 2 454 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 460, 487, 479, 486 et 483;

Considérant qu'en date du 29 janvier 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 30 janvier 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 460, 487, 479, 486 et 483.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, 100, boulevard Don-Quichotte, Ville de L'Île-Perrot, QC, J7V 6L7.
8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 460, 487, 486, 483 et 448-1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que compte tenu de l'emprunt par obligations du 30 janvier 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 460, 487, 479, 486 et 483, soit prolongé d'un (1) jour.

ADOPTÉE

2018-01-08

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 460, 487, 479, 486, 483, 448-1, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 31 janvier 2018, au montant de 2 021 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,684	123 000 \$	1,90 %	2019	2,77827 %
		126 000 \$	2,05 %	2020	
		129 000 \$	2,20 %	2021	
		133 000 \$	2,35 %	2022	
		1 510 000 \$	2,50 %	2023	

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,590	123 000 \$	1,80 %	2019	2,80537 %
		126 000 \$	2,05 %	2020	
		129 000 \$	2,25 %	2021	
		133 000 \$	2,40 %	2022	
		1 510 000 \$	2,50 %	2023	

3- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,5361	123 000 \$	1,85 %	2019	2,81414 %
		126 000 \$	2,05 %	2020	
		129 000 \$	2,20 %	2021	
		133 000 \$	2,35 %	2022	
		1 510 000 \$	2,50 %	2023	

Considérant que l'offre provenant de la firme VALEURS MOBILIÈRES DES JARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement :

Que l'émission d'obligations au montant de **2 021 000 \$** de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soit adjugée à la firme VALEUR MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2018-01-09

NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année civile 2018 :

Comités	Membre	Remplaçant
Services communautaires	Bruno Roy	Jean Fournel
Comité consultatif d'urbanisme	Natalia Pereira	Bruno Roy
Transport Soleil	Bernard Groulx	Natalia Pereira
Comité circulation	Jean Fournel Normand Pigeon	n/a
Comité de démolition	Natalia Pereira Daniel Lauzon Bruno Roy	n/a
Comité ressources humaines	Jean Fournel	n/a
Régie des équipements en loisirs de L'île-Perrot (RELIP)	Daniel Lauzon Jean Fournel	Bruno Roy
Régie de l'eau de L'île-Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Bernard Groulx
Comité environnement	Normand Pigeon Jean Fournel	n/a
Comité sécurité incendie	Normand Pigeon Daniel Lauzon Bernard Groulx	n/a

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les périodes suivantes :

De janvier 2018 à juin 2018 : **Bernard Groulx**
De juillet 2018 à décembre 2018 : **Daniel Lauzon**

ADOPTÉE

2018-01-10

RÈGLEMENT NUMÉRO 532 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 908 000 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MAMOT DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ – ADOPTION

Considérant qu'en vertu de l'article 567 (3) de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), une municipalité peut, par règlement qui ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, décréter un emprunt dont le montant n'excède pas celui d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

Considérant que le règlement peut avoir comme seul objet l'emprunt d'un montant qui correspond à la subvention et que les sommes empruntées peuvent servir à renflouer le fonds général de la Ville;

Considérant que la Ville recevra du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une subvention de 908 000 \$ sur une période de 20 ans pour les travaux du Programme TECQ et qu'il lui est nécessaire d'emprunter cette somme;

- 6- Considérant qu'un avis de motion du Règlement no 532 a été donné et le projet de règlement présenté à la séance du 12 décembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le Règlement numéro **532**, intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 908 000 \$, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire accordée dans le cadre du Programme TECQ.

ADOPTÉE

2018-01-11 RÈGLEMENT NO 437-47 – MODIFIANT DES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage no 437 et qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement, notamment concernant les revêtements extérieurs autorisés, ainsi que la plantation d'arbres lors d'une nouvelle construction;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement no 437-47 a été donné et le projet de règlement présenté à la séance du 12 décembre 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'adopter le Règlement no **437-47**, modifiant des dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant les revêtements extérieurs autorisés, ainsi que la plantation d'arbres lors d'une nouvelle construction.

Que copie du règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'obtention d'un certificat final de conformité.

ADOPTÉE

2018-01-12 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 534 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption, le Règlement no 534 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2018-01-13 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 534 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à cette séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* le projet de règlement doit être présenté lors d'une séance du Conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

Monsieur le conseiller Jean Fournel présente le projet de Règlement no 534 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

2018-01-14 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2017-12 – TRAVAUX DE STABILISATION DES PONCEAUX**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour la réalisation de travaux de stabilisation et réfection de ponceaux sur le boulevard Perrot dans le secteur de l’Anse-au-sable;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 décembre 2017;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’octroyer un contrat au montant de **60 362,50 \$** plus taxes applicables à **Les Pavages Théorêt inc.** pour la réalisation de travaux de stabilisation et réfection de ponceaux, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres GT2017-12.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-301-00-300.

ADOPTÉE

2018-01-15 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION 2017 – CLUB DE PLONGEON VAUDREUIL-DORION**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l’octroi d’une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d’octroyer une subvention de **1 022,50 \$** au **Club de Plongeon de Vaudreuil-Dorion** pour le soutien à l’inscription de 13 plongeurs, résidents de la Ville, pour l’année 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération de l’année financière 2017 et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-16 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION 2017-2018 – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l’octroi d’une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d’octroyer une subvention de **562,50 \$** au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** pour le soutien à l’inscription de 2 patineurs, résidents de la Ville, pour la saison 2017-2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-17 **OCTROI DE SUBVENTION – ÉDITION 2018 COOP DE L'ÎLE – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la Coop de l'Île permet à des jeunes âgés de 13 à 16 ans des 4 municipalités de l'Île Perrot, de créer leur propre emploi d'été, par le biais d'une entreprise coopérative;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une subvention de **750 \$** au **Carrefour Jeunesse Emploi de Vaudreuil-Soulanges** pour l'édition 2018 de la Coop de l'Île.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-18 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2017 – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention de **4 445 \$** au **Club de gymnastique Gymini** pour le soutien à l'inscription pour l'année 2017 de 127 enfants de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération de l'année financière 2017 et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-19 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION 2017-2018 – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention de **49 500 \$** à l'**Association de Hockey mineur Île-Perrot Inc.** pour le soutien à l'inscription de 165 joueurs de la Ville pour la saison 2017-2018.

Que la Ville verse à l'organisme la différence entre la subvention accordée et ce qui lui est dû en date du paiement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-20 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION 2017-2018 – RINGUETTE LES 4 CITÉS**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer à l'association **Ringuette Les 4 Cités** une subvention au montant de **4 487,50 \$** pour le soutien à l'inscription de 15 joueuses de la Ville pour la saison 2017-2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-21 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’ÉLITE SPORTIVE – MICHAELA HOPE ISAACSON**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive parmi les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que Michaela Hope Isaacson représente l'élite sportive dans la pratique de la danse irlandaise et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité établies par la Ville en matière de soutien à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention de **500 \$** à **Michaela Hope Isaacson**, afin de l'assister à défrayer les coûts entourant sa participation au Championnat mondial 2018 de danse irlandaise à Dublin.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse pour l'année financière 2017 et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-22 **OCTROI DE SUBVENTION 2018 – SOCIÉTÉ D’HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L’ÎLE PERROT**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention de **500 \$** à la **Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot** pour l'année 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-23 **OCTROI DE SUBVENTION 2018 – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer une subvention de **7 500 \$** à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour l'année 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-24 **OCTROI DE SUBVENTION 2018 – FESTIVAL DE LA S.O.U.PE**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association du Festival de la S.O.U.PE de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que ce festival se déroule sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une subvention au montant de **3 887 \$** au **Festival de la S.O.U.PE de Vaudreuil-Soulanges**.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-25 **OCTROI DE SUBVENTION 2018 – MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Marché des saveurs de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer au **Marché des saveurs de l'île Perrot** une subvention de **5 600 \$** pour l'année 2018.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2018-01-26 **PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du **Programme Emplois d'été Canada 2018**;

Que la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme à même le budget d'opération et à imputer ces coûts au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de décembre 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de correction no 2018-01.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-01-27 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h12.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
